



Encadrement Bus



Mars 2018

PRIME CPI CRIV

Après les Unités Opérationnelles c'est au tour du CRIV.

En effet l'accord sur la redistribution en unité prévoyait à notre demande, l'ouverture de négociations concernant la mise en place d'un dispositif d'intéressement individuel au CRIV. Pour l'UNSA il était impossible de mettre de coté le CRIV tant celui-ci participe à l'atteinte des résultats des unités.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments de début de négociation:

	<i>Propositions directions</i>	<i>Revendication UNSA</i>	<i>Résultat</i>	
<u>Seuil de déclenchement de la prime (1)</u>	185 ja*	174 ja maxi *	174 ja * (1312 heures)	😊
<u>Montant mini de la prime</u>	100 euros	150 euros	135 euros	😞
<u>% d'agents concernés</u>	50%	75%	73%	😊
<u>Montant heure Supplémentaire (2)</u>	5 euros	2 euros	2 euros	😊
<u>Prise en compte des JA formation</u>	Aucune	Toutes les formations	FCO, EPI	😞
<u>Superviseurs</u>	JA pupitre seulement	Ajouter les ja préfecture	Accord	😊

* Base 7h34

Quelques explications sur nos propositions :

1- En descendant le **seuil de déclenchement de la prime** cela permet d'augmenter le nombre d'agents concernés par cette redistribution mais aussi de préserver un certain nombre de jours de disponibilité indispensable pour alterner avec les journées pupitres.

2- En limitant à deux euros l'**heure supplémentaire** cela permet d'augmenter le **montant minimal** (135 euros) tout en évitant les dérives de la course aux services postés.

Pour nos collègues agents de maîtrise et cadres sur les postes soutien au CRIV, la prime CPI sera équivalente à celle versée aux agents de maîtrise des Centres Bus, et basée sur le même mode de calcul (environ 245 euros pour 2017).

Il s'agit aujourd'hui des AC, équipiers RH, coordinateurs, superviseurs référents, coordinateurs technique et Responsable ressources humaines.

Dans un contexte morose où les droits et le pouvoir d'achat des salariés sont mis à mal par différents dispositifs : journées enfant malade, journée de carence, hausse de la CSG à peine compensée, retraites dans le viseur, salaires 0, remaniement de vos moyens de défenses syndicaux (CSE), ouverture à la concurrence...

La signature de cet accord permet la mise en place d'une nouvelle prime qui aura un effet bénéfique immédiat sur le pouvoir d'achat.

Et ce, pour les 3 prochaines années! (durée de l'accord)

Certains ne manqueront pas de critiquer en disant préférer une augmentation de la valeur du point...

Pour l'UNSA l'un n'empêche pas l'autre. Et ce d'autant plus que la négociation ne se fait pas au même niveau!

Dernière minute:

Les outils de pointages de vos services postés que sont CLARIS et PHOEBUS ne communiquent pas ensemble! Des erreurs ont déjà été constatées et pourraient avoir un effet négatif sur le montant de votre CPI.

Donc pensez à bien noter dans vos agendas lorsque vous effectuez un service posté qui n'était pas prévu dans votre roulement de base, afin d'avoir un moyen de contrôle de votre pointage.



BULLETIN D'ADHESION *

Nom : _____	Prénom : _____	Matricule : _____	
Fonction : _____	Attachement : _____	Département : _____	
Opérateur <input type="checkbox"/>	Cadre <input type="checkbox"/>	Maitrise <input type="checkbox"/>	MAE <input type="checkbox"/>
Date de naissance : _____	Date d'entrée à la régie : _____		
Adresse : _____			
Tel. bureau : _____	Tel. portable : _____	Tel. Fixe : _____	
E-mail : _____			
Observations : _____			
Date : _____		Signature : _____	

* vaut jusqu'à résiliation



Cotisation annuelle : Opérateur / MAE = 57€ Maitrise / Cadre = 66€
Je joins mon paiement par chèque(s) <input type="checkbox"/> en espèces <input type="checkbox"/> J'opte pour le prélèvement automatique <input type="checkbox"/>
A remettre à un militant Unsa ou à retourner par courrier intérieur à : SYNDICAT UNSA RATP - encadrement bus - 11, rue Victor Hugo, 93170 Bagnole (courrier interne: LAC BAVH)



UNSA RATP - Encadrement bus, 11 rue Victor Hugo, 93170 Bagnole
(courrier intérieur: LAC BAVH)
unsa.transports.eet@gmail.com

